



N°.

DOSSIER DE CANDIDATURE « OBJECTIF Permis 2 roues »

Date de formation Permis AM : **19 au 23 octobre 2020**

Date limite d'inscription : **9 octobre 2020 à 18h**

Conditions pour pouvoir bénéficier du dispositif :

- Être âgé de 14 à 18 ans au premier jour du stage
- Être domicilié à Suresnes
-
- **Un des parents doit participer à une session de formation organisée soit le mercredi 21 octobre de 19h à 20h, soit le jeudi 22 octobre de 19h à 20h**

Dossier à déposer à **L'espace jeuneS Centre-Ville**

6, allée des Maraîchers – Suresnes

Ou

l'espace jeuneS Cité-Jardins

5, allée des platanes (Maison de Quartier des Sorbiers)

La formation se déroulera sur 5 jours :

Veillez choisir une des 2 sessions proposées :

- Du 19 au 23 octobre, de 8h30 à 12h30
- Du 19 au 23 octobre l'après-midi de 13h30 à 17h30

(Sous réserve de places disponibles)

!/ Pour vous inscrire à la formation « Permis AM », veuillez impérativement remettre les documents dont vous trouverez la liste ci-dessous. Une inscription sera prise en compte seulement lorsque celle-ci sera complète.

- Dossier d'inscription à Suresnes Animation avec le règlement de 10 euros en espèce ou en chèque (à l'ordre de Suresnes Animation)
- Photo d'identité avec **QR code** aux normes agréées ANTS avec le N° AI photo et signature numérique (Photomaton près du Monoprix du bas de Suresnes ou du Casino avenue Jean JAURES).
- Une copie recto verso de la pièce d'identité ou du passeport **du jeune**
- Copie du livret de famille si le nom du jeune est différent du parent responsable
- Une copie recto verso de la pièce d'identité ou du passeport **du parent** civilement responsable
- Une copie de l'ASSR (1er ou 2ème niveau)
- Une copie de l'attestation de recensement si le jeune a plus de 16 ans
- Si le jeune a plus de 17 ans, attestation de la journée d'appel, à défaut copie de la convocation à la journée si la journée n'a pas encore été faite
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (Facture EDF / téléphone/ internet /quittance de loyer / impôts 2020 uniquement) ne comportant qu'un seul nom et qui devra figurer sur l'attestation d'hébergement
- Une attestation d'hébergement **du parent** datée et signée (même si l'enfant est majeur). Pour un majeur hébergé, une attestation du logeur et la copie de sa Carte d'Identité recto verso. Le nom **du parent** ou du logeur doit être le même sur l'attestation et sur la Carte d'Identité.

Chaque copie doit être faite sur une feuille A4 blanche sans comporter de verso.

Attention, le nombre de place est limité et sera traité par ordre d'arrivée.

MENTIONS IMPORTANTES : En raison de l'épidémie de Covid 19 et des nécessités du respect des règles sanitaires en vigueur, il est demandé que chaque jeune amène un casque et une paire de gants si cela est possible.

Autres informations importantes

La remise officielle de l'attestation « Permis AM » : Elle sera organisée le vendredi 23 octobre, en début de soirée. (L'heure et le lieu vous seront communiqués durant la formation).

Votre présence est obligatoire, celle des parents pour les mineurs est vivement conseillée, et appréciée pour les majeurs.

Une contrepartie à caractère éducatif :

La ville de Suresnes offre une participation financière à hauteur de 100 % du coût de la formation. Toutefois, une contrepartie est demandée au bénéficiaire.

Afin de définir votre projet d'action à dimension éducative, vous préciserez en quelques lignes vos passions et centres d'intérêt.

Il est important de renseigner cette rubrique car elle servira de fiche de suivi.

.....
.....
.....

La contrepartie consiste en la participation à des événements organisés par le service Jeunesse Animation et Suresnes – Animation. Par exemple, l'accueil et l'information du public, l'aide logistique, l'animation d'activités...

« Conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), j'autorise Suresnes Animation à effectuer un traitement informatique des données personnelles de cette fiche de collecte aux seules fins de la bonne exécution du service.

Un partage des informations contenues dans la fiche de collecte pourra être effectué avec les services de la Ville de Suresnes, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique communale menée au travers des activités du centre social.

Ces données seront conservées pour les besoins du service sur une durée de 3 ans.

Vous disposerez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relatif aux informations vous concernant en écrivant à Suresnes Animation, 21 rue Merlin de Thionville.

Pour votre information, la Ville a désigné un délégué de la protection des données, conformément au Règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physique à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Vous pouvez le joindre en utilisant le numéro le formulaire contact sur le site internet de la ville de Suresnes. »

Autorisation de participation à la formation :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (1)

.....,

Agissant en qualité de responsable légal du candidat, autorise ce dernier à participer à la formation « Objectif Permis 2 roues » qui aura lieu du 19 octobre au 23 octobre 2020.

Autorisation du droit à l'image :

J'autorise je n'autorise pas, la ville de Suresnes et l'association Suresnes Animation à utiliser l'image de mon enfant dans toute brochure ou document de référence (ou de mon image, si je suis majeur).

J'atteste l'authenticité des renseignements portés au présent formulaire de candidature et m'engage à être présent à la formation « Permis AM » au jour et à l'heure qui me seront proposés lors du dépôt de ce dossier, et ce, jusqu'à la fin de la formation.

Je note que ma présence le vendredi 23 octobre à 18h à l'espace jeuneS est indispensable pour le retrait de mon attestation « permis AM ».

Un des parents du jeune passant le permis AM devra IMPÉRATIVEMENT être présent lors des soirées de formation organisées pendant la semaine de formation pour obtenir le PERMIS AM.

(Durée : 1h, mercredi 21 ou jeudi 22 octobre, de 19h à 20h)

Date :

Signature du candidat :

Signature du responsable légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :